

COMMUNE DE PLOUGUIN

Désamiantage et déconstruction d'un hangar agricole rue Paotr Tréouré

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES LOT n°1

Lot unique

Maîtrise d'œuvre :

URBATEAM
10, Rue Joseph Le Velly
29290 SAINT-RENAN
Tel : 02 98 84 29 65
Fax : 02 98 84 45 78

Maîtrise d'ouvrage :

Mairie de PLOUGUIN
5, Place Eugène FOREST
29830 PLOUGUIN
Tel : 02.98.89.23.06
Fax : 02.98.89.20.94

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
1 DESAMIANPAGE		
1.1	Constat d'huissier avant travaux Ce prix rémunère au forfait, l'établissement d'un constat d'huissier établi contradictoirement avec l'ensemble des riverains concernés, portant sur l'extérieur de chaque construction contigüe aux travaux (clôture, mur, bâti...), en deux exemplaires. Il comprend la convocation éventuelle des riverains par lettre recommandée, la visite sur place et l'établissement du constat, la fourniture d'un rapport en deux exemplaires. Ce document devra être dressé impérativement durant la période de préparation avant le démarrage des travaux. le forfait :
1.2	Plan de retrait amiante Ce prix comprend, au forfait, l'établissement d'un plan de démolition, de retrait et de confinement, le contact avec les organismes compétents et l'ensemble des dispositions administratives préalables à la dépose et à l'évacuation des déchets amiantés le forfait :
1.3	Désamiantage Ce prix rémunère, au forfait, Les opérations de retrait, conditionnement et élimination en filière adaptée des matériaux amiantés de l'opération: le forfait :
2 DECONSTRUCTION		
2.1	Installation de chantier Installation de chantier comprenant: - Les amenées du matériel, les déplacements éventuels en cours de chantier - Les dispositions de tous ordres, en vue d'assurer l'hygiène et la sécurité du chantier y compris la mise à disposition des locaux prévus par la législation du travail - L'aménagement des accès provisoires du chantier, - La mise en place des sanitaires, vestiaires et réfectoire pour le personnel du chantier, - L'enlèvement des installations et de tous les matériaux et excédents, le repli du matériel, la remise en état des lieux. Toutes fournitures et sujétions le forfait :
2.2	Nettoyage préliminaire avant démolition Ce prix rémunère, au forfait, le tri sélectif, l'enlèvement de l'ensemble des déchets ou encombrants présents sur le site, le transport et dépôt en décharges appropriées. Toutes fournitures et sujétions. le forfait :
2.3	Déconstruction en superstructure Ce prix rémunère, au forfait, la démolition sélective en superstructure par tous moyens dans le cadre de la réglementation de construction en parpaings, béton ou briques sous charpente métallique ou bois, y compris tous équipements et aménagement intérieur quels qu'ils soient. Exécution de tous travaux accessoires nécessaires, y compris démontage ou coupures des branchements eaux, électricité, téléphone, éventuellement gaz ou autres. Les gravois de démolition, ainsi que les autres matériaux et matériels déposés ou entreposés sur place seront à évacuer au fur et à mesure en décharge, proposée par l'entrepreneur et agréée par le directeur de travaux. Les bidons, bacs ou citernes contenant des produits nocifs de toutes natures seront évacués en site de stockage homologué.

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
2.4	<p>Toutes sujétions.</p> <p>le forfait :</p> <p>.....</p> <p>Déconstruction en infrastructure</p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, la démolition par tous moyens dans le cadre de la réglementation de construction en infrastructure de toutes natures, à partir du niveau du dessus brut du plancher bas du 1er niveau jusqu'aux niveaux existants, y compris toutes dalles béton.</p> <p>Exécution de tous travaux accessoires nécessaires, y compris la démolition d'ouvrages d'assainissement, ou autre, en place.</p> <p>Les gravois de démolition seront à évacuer en décharge proposée par l'entrepreneur et agréée par le directeur de travaux.</p> <p>Toutes sujétions.</p> <p>le forfait :</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p>
3 TERRASSEMENTS		
3.1	<p>Débroussaillage</p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, le débroussaillage mécanique ou manuel de l'ensemble de la parcelle et des talus. Elimination sur site des déchets verts par broyage.</p> <p>Toutes fournitures et sujétions.</p> <p>le forfait :</p> <p>.....</p>	<p>.....</p>
3.2	<p>Abattage d'arbre</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, tous les travaux nécessaires à l'abattage et l'enlèvement d'arbres existants. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les protections, le transport et l'amenée du matériel approprié, toutes dispositions nécessaires à la protection des abords, - l'élagage préalable de l'arbre et son abattage, - le dessouchage, - le comblement du trou par apport complémentaire de terre végétale - le chargement, le transport, le déchargement des produits en décharge agréée, droits de décharge compris ; le brûlage des produits étant interdit sur le chantier. <p>Toutes fournitures et sujétions.</p> <p>le forfait :</p> <p>.....</p>	<p>.....</p>
3.3	<p>Terrassements en déblais des plateformes pour évacuation</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre cube, l'extraction, le chargement et l'évacuation des déblais issus des plateformes, en place sur l'emprise des locaux déconstruits, en décharge proposée par l'Entrepreneur et agréée par le Directeur des travaux.</p> <p>le mètre cube :</p> <p>.....</p>	<p>.....</p>
3.4	<p>Fourniture et mise en œuvre de remblais d'apport après démolition de fosse</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre cube en place après compactage, la mise en œuvre de remblais de bonne qualité, agréés par le directeur des travaux. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le transport à pied d'œuvre des matériaux, - leur mise en œuvre dans la fouille de fosse après démolition, leur compactage et leur arrosage éventuel, - le réglage, ainsi que toutes sujétions afférentes à ce genre de travail. <p>le mètre cube :</p> <p>.....</p>	<p>.....</p>

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
3.5	<p>Relevé topographique des ouvertures de fouilles Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'un relevé topographique des fonds de fouilles après démolition, en planimétrie et altimétrie, rattaché au plan de l'état des lieux du présent marché. Fourniture d'un fichier numérique au format DWG.</p> <p>l'unité :</p> <p>.....</p>	<p>.....</p>
3.6	<p>Apport de terre végétale Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture et mise en oeuvre de terre végétale de bonne qualité dans les emprises de locaux démolis sur une épaisseur moyenne 0.20 mètre. Régalage, hersage.</p> <p>le mètre cube :</p> <p>.....</p>	<p>.....</p>
3.7	<p>Préparation du sol, fourniture et semis de gazon rustique (20 g/m²) Ce prix rémunère, au mètre carré, la préparation du sol et la fourniture d'un mélange spécifique façon "Gazon rustique" de chez TECNIVERT ou équivalent pour l'ensemencement des espaces recréés. Opération comprenant : - le réglage, le nivellement, l'épierrage des surfaces à engazonner, - L'épandage d'engrais à raison de 60 g/m², - L'épandage d'engrais COMPATIBLE AVEC L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE à raison de 60 g/m², - Le semis à la dose de 20 g/m² d'un mélange de graminées proche de la composition suivante : 30% fétuque rouge demi-traçante ROSITA 15 % agrostide 15 % paturin des prés 40% ray-grass anglais Ces compositions ne pourront être modifiées par l'entreprise qu'après agrément du maître d'œuvre. La reprise des manques si nécessaire après la première tonte, Toutes fournitures et sujétions comprises, y compris la première tonte.</p> <p>le mètre carré :</p> <p>.....</p>	<p>.....</p>